

Déclaration du 6 octobre 1973

J'ai été très troublé d'apprendre la reprise des hostilités au Moyen-Orient; les rapports démontrent nettement que les combats actuels sont les plus violents à survenir depuis la guerre de 1967. Je prie instamment les parties d'en venir à un cessez-le-feu immédiat et j'espère qu'elles conviendront de confier aux Nations Unies le règlement du différend qui les oppose.

Nous ne pouvons que déplorer la reprise du conflit; celui-ci marque de façon tragique la nécessité pour les parties d'en venir à une entente dans le cadre de la résolution 242 afin de faire régner une paix durable et d'assurer la sécurité de tous les pays et de leurs populations dans cette partie du monde.

Les hostilités semblent se limiter jusqu'à maintenant aux régions qui touchent aux lignes de cessez-le-feu de 1967, soit les hauteurs de Golan et le région du canal de Suez; en outre, nous n'avons reçu aucun rapport selon lequel des civils canadiens seraient en danger immédiat. A l'heure actuelle, 20 observateurs militaires canadiens qui font partie de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve se trouvent dans la région.

Nous continuons de suivre de près l'évolution de la situation.